



Saint-Marcel-Bel-Accueil

BULLETIN DE LIAISON

MARS - n° 125

Dans ce numéro :

Informations municipales

L'information des associations

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 FEVRIER 2023

PRESENTS : Mesdames et Messieurs : Mrs Aurélien BLANC, Louis BALLY, Gisèle DONIN, Roland SEIGLE, Sylviane MARCHESE, Christophe DESSAINTJEAN, Jean-Pierre HENICKE, Emilie JACQUIER, Christian SOUILLET-DESERT, Marie-Claude JEANDEAUD, Samuel DANNA, Jean-Marie OGER, Cléo MOIROUD, Chantal LOMETTI.

A DONNE POUVOIR : Brigitte GEORGERY à Chantal LOMETTI

Le procès-verbal de la séance du 27 janvier 2023 n'amène aucune observation de la part du conseil municipal.

ADHESION AU SERVICE ASSISTANCE DU CDG38 SUR LES DOSSIERS RETRAITE RELEVANT DE LA CNRACL

La Collectivité confie au Centre de Gestion de l'Isère (CDG38) le traitement dématérialisé des dossiers de retraite des agents concernés. Ce service était jusqu'à présent gratuit pour les communes.

Par délibération du 13 octobre 2022, le conseil d'administration du CDG38 a mis en place des modalités de conventionnement avec notamment, une tarification des prestations ne rentrant pas dans ses missions obligatoires, pouvant varier en fonction des demandes entre 125 et 500 €.

La collectivité s'engage à adresser les demandes d'études de dossiers de liquidation dans un délai raisonnable qui ne peut être inférieur à 6 mois avant la date de radiation des cadres.

Le Centre de gestion de l'Isère assure une mission de contrôle, d'aide et de conseil à la collectivité qui reste dans le cadre de ses prérogatives légales totalement responsable de la situation administrative de ses personnels.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la poursuite de cette prestation à compter de ce jour et autorise le Maire à signer la convention correspondante, telle que proposée par le CDG38.

CREATION D'UN EMPLOI D'AGENT DE MAÎTRISE PRINCIPAL ET SUPPRESSION D'UN POSTE D'AGENT DE MAÎTRISE

Monsieur le maire informe l'assemblée que, conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. Compte tenu de l'éligibilité au poste d'agent de maîtrise principal de l'employé responsable des services techniques, il convient de créer le poste au sein des services de la commune et de supprimer celui qu'il occupe actuellement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- 1. La création d'un emploi d'agent de maîtrise principal à temps complet pour assurer les fonctions de responsable des services techniques à compter du 1er mars 2023 et de supprimer le poste d'agent de maîtrise actuel,**
- 2. De modifier ainsi le tableau des emplois.**
- 3. D'inscrire au budget les crédits correspondants**

QUESTIONS DIVERSES

Adressage :

Jusqu'ici imposé aux seules communes de plus de 2 000 habitants, l'adressage devient désormais obligatoire pour toutes les communes (art. 169 de la loi n° 2022-217 du 21/02/2022). Le conseil municipal doit procéder à la dénomination des voies, des voies privées ouvertes à la circulation et des lieux-dits. Il devient nécessaire d'identifier les coordonnées GPS des habitations.

Le numérotage des maisons est dorénavant exécuté par arrêté du maire. Ces données seront versées dans des «bases adresses locales » (BAL) qui viendront alimenter la «Base Adresse Nationale ».

Travaux d'enfouissement :

Un huissier a été mandaté par ENEDIS pour effectuer un constat concernant les travaux chemin des Grandes Terres et chemin de Milieu.

Commission voirie : Retour sur la commission voirie qui a eu lieu le 09 février.

Seront budgétisés les travaux d'aménagement sécuritaire du rond-point mais ceux-ci restent conditionnés à l'accord des subventions du conseil départemental et de l'Etat.

Dans l'éventualité où cet aménagement ne puisse pas être réalisé sur 2023, la commission a donc décidé d'envisager d'autres travaux de revêtement d'entretien, la mise en place de la table d'orientation ou autres travaux sécuritaire.

Commission bâtiments communaux : Retour sur la commission bâtiment du 06 février.

Les travaux qui seront budgétisés en priorité cette année sont :

- La toiture de la bibliothèque
- Le plafond de la salle sous scène dans la salle des fêtes (plafond coupe-feu)
- La rénovation de la façade de l'épicerie.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL LE VENDREDI 31 MARS 2023 A 20H

INFORMATIONS COMMUNALES

RAPPEL : le parking de la place du village
est exclusivement réservé à la clientèle des commerces
Merci de stationner vos véhicules
Sur le parking derrière l'église

ELAGAGE LE LONG DES VOIES PUBLIQUES

Les riverains doivent obligatoirement élaguer les arbres, arbustes ou haies en bordure des voies publiques, de manière à ce qu'ils ne gênent pas le passage des piétons, le camion de ramassage des ordures ménagères, ne cachent pas les panneaux ou la visibilité des automobilistes (y compris la visibilité en intersection de voirie) ni ne menacent de tomber sur le domaine public. Selon l'article R. 116-2 5° du code de la voirie routière, les arbres ou les haies ne devraient pas être plantés à moins de 2 mètres de la limite du domaine public routier.

Dans la pratique, un certain nombre de haies sont plantées à moins de 2 mètres du domaine public routier. Il est demandé aux propriétaires concernés d'être particulièrement vigilants sur les tailles de celles-ci. Il en va de la sécurité de tous.

Pour rappel, les propriétaires de plantations qui dépassent de leur propriété en sont civilement responsables.

En cas de dommage, leur responsabilité civile pourra être engagée (articles 1382 et suivants du Code civil). Merci de votre compréhension.

BULLETIN MENSUEL DEMATERIALISE

Dans un souci d'économie, et dans le cadre du respect de l'environnement, nous vous proposons de recevoir le bulletin municipal mensuel par voie dématérialisée.

Aussitôt fait..... Aussitôt envoyé !

Il vous suffit de nous adresser une demande par mail : bulletinsmba5@orange.fr

CEREMONIE DU 19 MARS

La commémoration du cessez-le-feu de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc aura lieu :

- à 9h à Vaulx Milieu
- à 9h45 à Saint-Marcel-Bel-Accueil
- à 10h30 à l'Isle d'Abeau.

TRI SELECTIF

Un nouveau conteneur « carton » a été installé au Stade.

ASSOCIATIONS

ABYASA YOGA

Stage d'initiation DETOX : **samedi 18 mars de 9h à 12h**, pratiques accessibles à tous, à la salle des fêtes

Adhérents 40€ / extérieurs 55 € + d'info : <https://www.abyasayoga.fr>

Inscription : abyasayoga38@gmail.com ou tel 06 85 44 80 12

SOU DES ECOLES

Après les ventes de pains et de fromages du jura qui seront à récupérer à l'annexe de la salle des fêtes le vendredi 10 mars, le Sou des Écoles vous donne rendez-vous le **dimanche 23 avril** pour sa première paella ! (Sur pré commandes) plus d'informations à venir...!

REPAIRCAFE

Notre association étant de plus en plus sollicitée, nous avons décidé d'augmenter le créneau horaire d'accueil au public qui se fera, dès la prochaine séance **de 8h30 à 12h30**.

Dates des prochaines séances, toujours le 3eme samedi du mois, à savoir :

- **Samedi 18 mars**
- Attention **samedi 15 avril** (le 1er étant un samedi)
- **Samedi 20 mai**

Toujours la même consigne, merci de privilégier les parkings derrière l'église ou sur le champ de foire et de laisser libre le parking des commerçants.

L'équipe des bénévoles s'étant renforcée, nous vous attendons plus nombreux.

ACAP Le 8 mars est la journée internationale des femmes.

C'est dans ce cadre que « Le printemps des Arts » trouve sa place.

Pour sa 3ème édition le « Printemps des Arts » se déroulera du 4 au 26 mars 2023.

Durant cette période 2 expositions vous seront proposées à la Maison du Patrimoine.

Du 4 au 12 mars, une exposition photos réalisée en collaboration avec l'ASSMIDA :

Les Femmes et le Rugby d'hier à aujourd'hui à Saint-Marcel-Bel-Accueil.

L'objectif de cette exposition est de mettre en lumière l'implication des femmes dans un domaine plutôt masculin de notre village : le rugby. Joueuses, supportrices, soigneuses, mères de jeunes joueurs, administratives... Toutes jouent un rôle dans le bon fonctionnement de l'ASSMIDA. Vous les verrez en action, photographiées par des femmes.

Ce sera l'occasion de se replonger dans des moments peut-être oubliés où une équipe féminine - Les DAUPHINES - s'est distinguée sur les terrains de rugby de la région dans les années 1990.

Ces photos sont une suite de témoignages, cette exposition n'a pas de prétention artistique.

Vernissage le **4 mars à 18h**.

Ouverture de l'exposition les 4 et 5 mars 2023 et les 11 et 12 mars 2023 de 10h -12h et de 14h -18h.

Du 18 au 26 Mars, vous pourrez découvrir des dessins réalisés par Mme Claude Furminieux : Portraits pour Mémoire

Claude Furminieux nous présente une galerie de portraits dessinés au crayon et fusains.

Ces portraits ont en commun un regard d'une grande humanité. L'autre force de cette exposition est sa thématique de portraits de personnes qui ont résisté pour défendre des libertés et des droits dans leur pays : « Des femmes, des hommes et même des enfants agissent pour la justice, l'égalité, l'environnement... C'est pour eux que je dessine. »

Vernissage le **18 mars à 18h**.

Ouverture de l'exposition les 18 et 25 mars 2023 de 9h30 à 18h et les 19 et 26 mars 2023 de 10h à 18h.

LA COMPAGNIE LE-RIDEAU-ROUGE

Après plusieurs mois de répétition les six comédiens de l'association de théâtre « la compagnie Le-Rideau-Rouge », seront prêts pour une nouvelle saison théâtrale.

Ils seront sur scène **les samedi 25 mars à 20h et dimanche 26 mars à 15h**, pour des représentations à but caritatif, car une partie des bénéfices sera reversée au CCAS et l'autre au club Les Journées d'Amitié.

La troupe jouera cette année une pièce Anny LESCALIER « **SINCÈRE À RIEN** ».

Elle promet de beaux moments de rire et de détente. Les comédiens vous attendent nombreux.

Pas de réservation possible.

ASSMIDA RUGBY

Date des matchs séniors à venir :

- **5 mars** : ASSMIDA - RCVT (La Tour du Pin) au stade du Girerd

- **12 mars** : Seyssins - ASSMIDA à Seyssins

- **26 mars** : ASSMIDA - Renage-Rives au stade du Girerd

- **2 avril** : ASSMIDA - Tullins au stade du Girerd

Les matchs des catégories U16 et U19 se jouent tous à l'Isle d'Abeau.

EXPOSITION « PARALLELES »

Nicole SCRAMONCIN et Rémy LAZZAROTTO vous présentent une exposition picturale et photographique, deux regards parallèles sur les mêmes thèmes, portraits humains et d'animaux et autres..... à la maison du patrimoine et des associations les **samedi 22 et dimanche 23 avril de 10h à 19h**.

A VOS CALENDRIERS

MARS

Du 4 au 12	ACAP	Exposition photos	MDP
Dimanche 12	SMGTA	Saucisses Polenta	SDF
Dimanche 12	CME et Municipalité	Nettoyage de printemps	Le Village
Du 18 au 26	ACAP	Exposition de dessins	MDP
Samedi 18	ABYASAYOGA	Stage initiation DETOX	SDF
Samedi 18	RepairCafé	Atelier bricolage et réparations	MDP
Dimanche 18	Municipalités	Commémoration du 19 mars	
Week-end 25 et 26	LE-RIDEAU-ROUGE	Représentation théâtrale	SDF
Vendredi 31	ECOLE	Carnaval	SDF

AVRIL

Dimanche 02	ACCA	Matinée saucisses	SDF
Samedi 15	Repair Café	Atelier bricolage et réparations	MDP
Week-end 22 et 23	Rémy LAZZAROTTO et Nicole SCRAMONCIN	Exposition	MDP
Dimanche 23	Sou des Ecoles	Paella	SDF
Samedi 29	SMGTA	Fête de la transhumance	SDF
Samedi 29	Chauffe Marcel	Soirée spectacle d'improvisation	SDF

SDF = salle des fêtes MDP = maison du patrimoine

PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE

Environ 8000 espèces d'amphibiens se distribuent aujourd'hui à la surface de la terre sur presque tous les continents. Ils se répartissent en trois groupes : les Anoures (grenouilles et crapauds), les Urodèles (salamandres et tritons) et les Gymnophiones (amphibiens apodes ou sans membre). Seuls les deux premiers groupes sont présents en Europe et la France métropolitaine compte une quarantaine d'espèces dont plusieurs espèces introduites.

De février à mars, grenouilles, crapauds, tritons et salamandres quittent les bois où ils ont hiberné pour aller se reproduire dans les mares et les étangs. Durant ce périple, nombre d'entre eux se font écraser sur les routes.

Le Département et ses partenaires se mobilisent pour les protéger.

Pour plus d'infos : <https://biodiversite.isere.fr> ; www.nature-isere.fr

Soyons, nous aussi, vigilants.